

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2018 - 82

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 17 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire aux Eyzies sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Votants : 41

Présents : AUTEFORT Jean François, BAUDRY Josette, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CARBONNIERE Jacques, COLOMBEL Sylvie, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DELMAS Roland, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, , FIEVET Annie, GAUTHIER Florence, GEOFFROID Vincent, GOURDON Patrick, HERVE Jean-Claude, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, MONTORIO Jean, PERARO Thierry, REVOLTE Alain, RIGAUDIE TALBOT Colette, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, SIMON Jean Paul, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, TEILLAC Christian, THUILLIER Claude.

Absents, Excusés : EYMERY-FAGET Valérie, LABROUSSE Gérard, MARTY Raymond, MENUGE Céline, PIQUES Maryvonne, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, RICHARD Serge, THOUREL Franck.

Pouvoirs : PIQUES Maryvonne à REVOLTE Alain, RAYNAL GISSON Brigitte à MATHIEU Laurent, MENUGE Céline à BAUDRY Josette, MARTY Raymond à ROUVES Christian.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LACHEZE

Objet : Approbation de la révision de la carte communale de Saint-Amand-de-Coly

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 160-1 et suivants, et R 161-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Amand-de-Coly, en date du 29 janvier 2013, prescrivant la révision de la carte communale,

Vu l'avis en date du 19 juillet 2017 de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 25 juillet 2017,

Vu l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) dans le délai prévu à l'article R 104-25 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme en date du 23 octobre 2017 soumettant à enquête publique le projet de carte communale, du 21 novembre au 22 décembre 2017,

Vu le rapport du commissaire enquêteur, et son avis favorable sur le projet de révision de carte communale,

Considérant que le dossier présenté ce jour a fait l'objet de légères modifications afin de prendre en compte certaines demandes émises au cours de l'enquête publique,

Considérant que ces modifications consistent en :

- L'intégration en zone constructible d'une partie de la parcelle cadastrée section ZY n° 95, située au Reysot ;
- La modification de la zone constructible au niveau de la parcelle cadastrée section ZD n° 121, située à Asplats ;

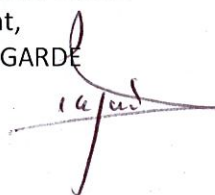
- L'agrandissement de la zone constructible au niveau de la parcelle cadastrée section ZV n° 133, située à Drouille ;
- Le rétablissement partiel de la constructibilité de la parcelle cadastrée section ZD n° 1, située à Leyral ;
- L'agrandissement de la zone constructible au niveau de la parcelle cadastrée section ZV n° 15, située à Drouille ;
- L'agrandissement de la zone constructible au niveau de la parcelle cadastrée section ZN n° 24, située au Peuch ;
- Le retrait de la zone constructible des parcelles cadastrées section ZH n° 42 et 43, situées à Lestrade.

Considérant que la carte communale de Saint-Amand-de-Coly, telle qu'elle est présentée ce jour au conseil communautaire est prête à être approuvée,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver le dossier de carte communale annexé à la présente délibération.
Dit que la présente délibération et le dossier annexé seront soumis à Mme la Préfète afin qu'elle approuve par arrêté la révision de la carte communale.
Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme durant un mois,
Dit qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département.

Fait aux Eyzies,
Le 27 septembre 2018
Le Président,
Philippe LAGARDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lagarde', with a horizontal line drawn through it.